

## **Motion qui sera présentée au Conseil d'Administration du lundi 7 novembre 2011**

**par M. POUNT-BISET représentant de l'UNEF**

### **Défendre le régime étudiant de sécurité sociale**

Le CNESER exprime son inquiétude quant à la situation sanitaire des étudiants. Fragilisés par la crise économique, les étudiants ont en effet de plus en plus de mal à se soigner. 34% d'entre eux déclarent avoir renoncé à une consultation médicale pour raisons financières et 20% ont renoncé à un traitement. Cette situation est préoccupante à plus d'un titre. D'abord elle traduit la précarité sanitaire dans laquelle sont enfermés les étudiants. La hausse du coût de la vie ainsi que la faiblesse du système d'aides actuelle les obligent ainsi à repousser des traitements dont ils ont besoin, au risque de voir leur santé se dégrader durablement. De plus, la santé est une condition sine qua non de la réussite universitaire. C'est donc le processus de démocratisation de l'enseignement supérieur qui est en jeu derrière les problématiques de santé.

La précarité sociale que connaît la majeure partie des étudiants ne suffit pas à expliquer la dégradation de leur situation sanitaire. En effet, depuis plusieurs années, ils ont subi de plein fouet la hausse du coût de la santé (hausse du forfait hospitalier, franchises médicales ...) et la diminution de la solidarité nationale. Le niveau de prise en charge des soins ambulatoires, le plus pratiqué par les étudiants, est tombé à seulement 50%. Ainsi, pour les étudiants, c'est moins de 1 euro qui est pris en charge par la sécurité sociale pour deux euros dépensés. Cette augmentation des remboursements a par ailleurs rendu de plus en plus nécessaire l'accès à une complémentaire santé pour faire face aux dépenses imprévues. Mais l'instauration de nouvelles taxes sur les complémentaires les rend inaccessibles pour 19% des étudiants, livrés à eux-mêmes en matière de santé.

Au mépris de ces préoccupations, le gouvernement a pourtant décidé de porter de nouveaux coups à la santé des étudiants à la rentrée 2011. En effet le plan de rigueur présenté par François Fillon prévoit de diminuer les dépenses publiques en puisant notamment dans les dépenses de santé. Ainsi, l'instauration récente d'une taxe de 7% (TSCA) s'ajoute à la ponction de 6,27% déjà effectuée au titre de la CMU portant ainsi le niveau de prélèvement sur les complémentaires à plus de 13% (contre 1,5% en 2008). Pour 100 euros de cotisations, ce sont donc désormais 13 euros qui iront à la réduction des déficits au lieu d'être consacrés à la santé.

Cette décision est injuste car elle fait porter les efforts financiers du pays sur les dépenses de santé des étudiants plutôt que de mettre à contribution les 40 milliards d'euros de chiffre d'affaire annuel des industries pharmaceutiques seulement taxées à hauteur de 1,6%. Cette taxe est aussi dangereuse car elle fragilise l'équilibre des mutuelles étudiantes qui constituent des outils de protection quotidiens des étudiants. En prenant le risque d'asphyxier les mutuelles, c'est la Sécurité sociale étudiante elle-même que le gouvernement attaque.

Attachée aux outils de protection des étudiants, le CNESER réaffirme son attachement au droit à la santé des étudiants et à la Sécurité sociale étudiante qui en est le principal outil.

L'amélioration de la situation sanitaire et sociale des étudiants passe notamment par le renforcement de la Sécurité sociale étudiante. Pour cela le CNESER demande à ce que les Mutuelles étudiantes bénéficient des moyens suffisants pour exercer pleinement leurs missions de prévention, d'éducation à la santé et d'orientation dans le système de soins.

Le développement de l'aide à l'acquisition de complémentaire santé doit également permettre de mieux protéger les étudiants, à l'heure où 19% d'entre eux sont privés de toute complémentaire. Le CNESER est donc favorable à la mise en place d'un véritable chèque santé étudiant par la modification des conditions d'accès à la CMU-

Complémentaire et à l'ACS. Selon leur échelon, les étudiants boursiers doivent bénéficier d'un droit individuel et automatique à ces deux dispositifs.

Enfin le CNESER demande au gouvernement de revenir sur sa décision d'imposer la santé des étudiants en exonérant de cette taxe l'ensemble des affiliés au régime étudiant de sécurité sociale.

Conscient de la gravité de la situation sanitaire des étudiants, le CNESER demande à Laurent Wauquiez d'engager au plus tôt des discussions avec les organisations étudiantes et les mutuelles étudiantes afin de pérenniser le régime étudiant de sécurité sociale.